



**Communauté de Communes Val de l' Indre-Brenne**  
**COMPTE RENDU**  
**Séance du lundi 24 juillet 2017**

Le lundi vingt-quatre juillet deux mil dix-sept à dix-huit heures, dans la salle des associations de Saint-Lactencin, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 13 juillet 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

**Membres titulaires présents** : M. Lumet Thierry, M. Blanchet Régis, Mme Yvernault-Trotignon Michelle, M. Granger Michel, M. Dixneuf Philippe, M. Yvon Philippe, M. Mousset Hubert, Mme Hermen Marie-Solange, M. Mardelle Bruno, M. Chevreton Roger, M. Biard Daniel, M. Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, Mme Bonin-Villemont Bernadette, Mme Depond Noelle, M. Perrot Dominique, M. Gontier Bernard

**Titulaires absents excusés** : M. Villin Denis, M. Boiron Patrice, M. Vidal Claude, Mme Tocanier Sylvie

**Titulaires absents** : Mme Mauduit Evelyne, M. Vallée Robert

**Membres suppléants votants**: Néant

**Pouvoirs** : M. Boiron Patrice pouvoir donné à M. Vandaele Christophe, Mme Tocanier Sylvie pouvoir donné à M. Gontier Bernard

M. MARDELLE Bruno a été élu secrétaire de séance

**Procès-verbal de la séance du 23 juin 2017**

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

**Développement Economique : Initiative Indre signature d'une convention de partenariat**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion moyennant une participation de 6 000 € par an pour les années 2017 à 2019 répartie en :  
4 000 € au titre du fonctionnement de l'association INITIATIVE INDRE  
1 000 € au titre du partenariat ALIZÉ Indre  
1 000 € au titre du dispositif Cap'Agri Indre.
- Autorise Monsieur le Président à signer une convention triennale de partenariat avec l'association INITIATIVE INDRE.

### **Développement Economique : Convention avec la Région pour la mise en œuvre d'un partenariat économique**

Le Président fait lecture du projet de convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la région Centre Val de Loire et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

Il précise qu'il est important de garder la volonté de poursuivre notre développement économique et souligne le dynamisme de la Communauté de Communes en la matière.

M. BLANCHET souhaite que soit précisé si les aides ne s'adressent qu'aux TPE et associations comme stipulé dans l'article 2.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature de cette convention avec la Région Centre.

### **Tourisme : Convention de partenariat technique ADTI**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la signature de la convention avec l'ADTI pour la promotion touristique.

Mme VILLEMONT regrette que nous n'ayons pas eu le temps de finaliser une carte touristique pour la saison 2017.

Le projet sera retravaillé et mis en place en 2018.

### **Voirie : Travaux aménagement rue Grande et rue des Trois Marchands commune de Buzançais approbation marché de travaux**

A l'unanimité le Conseil Communautaire

- Autorise le Président à signer le contrat de travaux du lot 1-D-VRD avec l'entreprise COLAS Centre Ouest. pour un montant de 101 945,00 € HT soit 122 334,00 € TTC.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget principal au compte 822/2317 OP 331.

## **Voirie : Travaux aménagement rue Grande et rue des Trois Marchands commune de Buzançais plan de financement**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le plan de financement suivant :

### **DEPENSES :**

Maîtrise d'œuvre :	9 250€
Diagnostic amiante :	1 130€
Travaux :	101 945€
Divers :	2 675€
<b>TOTAL :</b>	<b>115 000€</b>

### **RECETTES :**

Etat – FSIL 2017 (50%) :	57 500€
Emprunt :	57 500€
<b>TOTAL :</b>	<b>115 000€</b>

Madame Hyvernault-Trotignon donne des précisions sur le projet qui consiste à aménager une nouvelle place en centre-ville de Buzançais.

Les travaux sont faits après concertation avec les usagers notamment en ce qui concerne les destructions des 3 maisons qui s'imposaient.

## **Voirie : Travaux rue du 8 mai et rue Bernard Louvet commune de Buzançais participation financière jugement Toffoluti**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la participation de 16 127,38€ de la commune de Buzançais.

## **Voirie : Travaux rue Saint-Lazare commune de Villedieu contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Communautaire prend acte de la décision de retenir l'offre de la SARL GEOTOP 97 – 36500 BUZANCAIS avec un taux de rémunération de 8,75% soit 35 875,00€ HT pour le groupement dont 26 250,00€ HT soit TTC 31 500,00€ à la charge de la CCVIB.

### **Habitat : Eco quartier intergénérationnel Vendoeuvres avenant composition de l'équipe**

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la signature de l'avenant relatif à la désignation d'un nouvel économiste, à savoir : Laurent CAILLET Economiste-80, Rue de Fonteny – 45200 AMILLY.

### **Habitat : Abondements OPAH**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les abondements suivants :

●	Mme Chapus Claire – 3 rue des remparts-Buzançais	500 €
●	M. et Mme Charbonnier Guy – 17 rue d'Estrée – St Genou	250 €
●	M. Deshayes Loïc et Mme Doucet Erika 3 La Guette – St Genou	250 €
●	Mme Ferret Fabienne – 55 rue de la grande croix - Niherne	500 €
●	Mme Calaise Sandrine 40 Chézeaneuf – Villedieu sur Indre	250 €
<b>Total des abondements pour travaux d'économie d'énergie</b>		<b>1 750€</b>

### **Ordures ménagères : Admissions en non-valeur**

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, plusieurs admissions en non-valeur pour un montant total de 1 754,42 € imputable à l'article 6542.

### **Développement Economique : Remboursement d'emprunts par anticipation**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de rembourser par anticipation les deux prêts du crédit agricole affectés au bâtiment RIFAIR.

### **Enfance Jeunesse : création d'un emploi permanent d'adjoint animation**

A l'unanimité le Conseil Communautaire accepte de créer un emploi permanent à temps non complet sur une base de 28 heures hebdomadaires annualisées d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Enfance Jeunesse : création d'un emploi de chargé de mission pour l'accompagnement de projets de jeunes**

A l'unanimité le Conseil Communautaire accepte de

- Créer un emploi en contrat à durée déterminée de un an de chargé de mission pour l'accompagnement de projets de jeunes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, la rémunération sera calculée selon la grille indiciaire des animateurs.

- Solliciter l'aide financière auprès de la CAF et de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER.

Mme Hyvernault-Trotignon tient à préciser que ce poste est un poste compliqué qui nécessitera un encadrement et un accompagnement rigoureux de l'agent qui l'occupera.

M. VANDAELE note qu'il conviendra de s'inspirer des structures qui fonctionnent bien comme celle mise en place au niveau du PNR « le Relais Brenne Initiatives Jeunes »

### **Enfance Jeunesse : création d'emplois non permanents**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise :

- soit le renouvellement, dans l'hypothèse où notre demande serait acceptée
- soit, le cas échéant, la création de deux emplois d'adjoint d'animation à durée déterminée un à temps non complet et un à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

### **Culture : Subventions aux associations partenaires**

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de verser aux associations partenaires de la saison culturelle

- 4 000 € pour Villedieu Animation sur une dépense artistique prévisionnelle de 8 000 €
- 2 255 € pour les Amis du Château d'Argy sur une dépense artistique prévisionnelle de 4 510 €
- 3 250 € pour les Musicales de Saint-Genou sur une dépense artistique prévisionnelle de 11 050 €

Le Président fait un rappel du dispositif qui place la communauté de communes comme intermédiaire entre les associations et la région dans le cadre du PACT.

### **Contrat Régional de Solidarité Territoriale**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à négocier le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) avec le Conseil Régional Centre Val de Loire et à le signer, ainsi que tous les documents afférents.

Ce contrat sera conclu sur une période de 5 ans.

Le montant global de l'enveloppe est de 16 282 000 € répartie comme suit :

- 12 591 600 € territoire de Châteauroux Métropole
- 3 690 400 € territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne

### **Questions diverses :**

1 – M. VANDAELE demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le travail d'inventaire faunistique et floristique effectué par Karen MARINET qui leur a été transmis.

Tous les conseillers n'ayant pas reçu ces panneaux il leur est proposé de les consulter à la fin du conseil. Mme GAULTIER-PERRAT les leur transmettra dès son retour.

Le Conseil Communautaire salue unanimement le travail de qualité réalisé par la stagiaire.

2 – M. VANDAELE informe les membres du Conseil qu'il y aura une réunion de présentation de GEMAPI à l'ensemble des Conseils Municipaux du bassin de l'Indre le lundi 25 Septembre 2017 à 18 heures à Déols.

3 – Mme HERMEN tient à préciser que les usagers qu'elle a rencontrés, à 4 reprises, en se rendant à la déchetterie de Niherne sont unanimement satisfaits des nouveaux horaires d'ouverture.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traitées, Le Président lève la séance.

Monsieur Daniel Biard, Maire de Saint-Lactencin, invite les conseillers à se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.